LES LOGEMENTS ADAPTÉS ET ACCESSIBLES

Des aménagements sont prévus dans différentes résidences universitaires (voir dans les détails relatifs à ces résidences).

Pour candidater dans les logements adaptés situés dans les résidences du CROUS une procédure particulière est en ligne sur leur site (pensez aussi à faire votre Dossier Social Etudiant du 15/01 au 30/04)

Le CROUS dispose également à Nanterre d'une résidence avec 15 logements équipés en domotique (pour étudiants handicapés dépendants avec auxiliaire de vie - admission soumise au médecin du Rectorat). Bâtiment B - 8, allée de l'Université - 92001 Nanterre. Pour tout renseignement sur la procédure à suivre pour loger dans cette résidence, vous pouvez contacter la conseillère technique du service social du Crous Mme RIQUIER par mail (pascale.riquier@crous-versailles.fr) ou par courrier (CROUS de Versailles DVE– service social Mme RIQUIER BP 461 78004 Versailles cedex).
>> voir la documentation complète sur ces logements

Une prise en charge des frais de transport domicile- lieux d'études peut être assurée par le STIF :

39-41 rue de Châteaudun

75009 Paris

Claudine.castro@stif.info

Informations complémentaires

Une brochure ministérielle sur l'accessibilité au logement des personnes handicapées a été publiée en février 2011.